



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2025

Le huit avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/03/2024.

Présents : M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme HUMBERT Micheline, M. BÉNITO-GARCIA Richard, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme PARENT Vanessa, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, Mme BRECHET Christiane, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, Mme LE DOEUFF Anne-Marie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme HACCOURT Isabelle, M. GAUTIER David, Mme AVRIL Anne, M. LOT Rémi

Absents avec pouvoir : M. ROUMEGOUS Jim a donné pouvoir à Mme BRECHET Christiane, M. DA SILVA Jean-Yves a donné pouvoir à M. FERREIRA François, M. PAIN Cyril a donné pouvoir à Mme PARENT Vanessa, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée a donné pouvoir à M. CHARLES Loïc

Absents excusés : M. CHARLES Loïc, M. BESCOND-ROUAT Pierre-Louis

Absents : Mme BONNAUDET Martine, M. MICHEAU Philippe, Mme MORANDEAU Patricia

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 21

2025-3-12 - Contrat Local de santé d'Oléron - projet ma sante en mouvement - dispositif mobile d'offre de soins

Monsieur le Maire expose que le Contrat Local de Santé (CLS) de l'île d'Oléron propose de répondre à l'Axe 1 du CLS 2024-2028 « *Faciliter l'accès aux soins et à la prévention* » *Fiche-action 1.2 « Soutenir la création de l'offre de soins et des structures d'exercice coordonné sur le territoire. »*

Compte-tenu des retours d'expériences et du diagnostic territorial oléronais qui met en avant notamment l'absence de médecins spécialistes en santé de la femme, le renoncement aux soins et la précarité sanitaire d'une partie de la population, il est proposé de soutenir l'initiative du bus « ma santé en mouvement »

Ce dispositif itinérant permet d'entreprendre des actions de prévention/promotion de la santé et de soins auprès des publics éloignés du soin (ruralité, précarité) et favoriser l'accès aux soins.

- L'offre de soins :
- Consultations gynécologiques, contraception, dépistage du cancer du col de l'utérus, palpation mammaire
- Bilans sanguins, dépistages en santé sexuelle, frottis, prélèvements
- Prescription d'exams et accompagnement à la prise de RDV, orientation
- Vaccination
- Dépistage des risques métaboliques, prise de tension, glycémie...

- L'offre de prévention :
 - Sensibilisation et dépistage en santé sexuelle
 - Promotion de la vaccination dont les vaccins obligatoires des enfants
 - Sensibilisation aux dépistages organisés des cancers, sein, utérus et colon
 - Sensibilisation aux risques métaboliques

En 2024, 9 actions ont été réalisées : 4 aux restos du cœur, 2 à la banque alimentaire de Cheray, 1 au lycée CEPMO, 2 à la plage des Saumonards. 182 personnes ont bénéficié de ces actions.

Afin de maintenir cette présence qui répond à la réduction des inégalités sociales de santé sur le territoire, et pallie l'absence d'alternative en médecine spécialisée de la femme, cette action a été présentée lors de la commission santé du 24 janvier 2024.

Les membres de la commission ont exprimé le souhait de soutenir la présence du bus Ma santé en mouvement selon la répartition des passages suivante :

- 1 x 8 communes
- 2 x CDC

La demande de subvention proposée pour le passage du bus sur la commune s'élève à 315€. Cette enveloppe servira à financer les frais de fonctionnement du dispositif mobile. La commune et le contrat local de santé accompagneront les objectifs quantitatifs et qualitatifs ainsi que l'élaboration des outils d'évaluation.

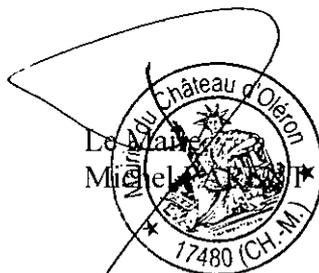
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- SOUTIENT la mise en place et le suivi de l'action ma santé en mouvement par convention avec le groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis
- FINANCE à hauteur de 315€ le passage du dispositif mobile
- ETABLIT une convention avec le groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis
- AUTORISE le maire à signer la convention et l'ensemble des documents afférents

Fait le 17 avril 2025

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Anne Avril



Acte rendu exécutoire

Après télétransmission en S/Prefecture
Le

Et publication pendant 2 mois à compter
de ce jour aux lieux habituels d'affichage
ou notification

Le

17 AVR. 2025

Le Maire, Michel P.

